

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/19 du 13 avril 2023

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 27  
Quorum : 27  
Présents : 42  
Absents : 11  
Votants : 42  
-dont « pour » : 42

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-Dode, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence d'Annie BOURDALLE, Vice-Présidente, dûment convoqués le 6 avril 2023.

Présents : M Esterez, R Sassoli, P Laprebende, S Lahille, , JC Dazet, C Falceto, D Pomies, , C Verdier, H Tujague, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Bonnassies, F Thiot, C Daujan, C Abadie, JP Magni, JJ Maumus, , J Bernichan, C Ladois, JF Daubian, P. Baron , C Mailhos , JM Le Mao , A Fonvielle, J Puch Nedelec JF Doz, V Cyriaque, Laborie, P Taran, , A Bourdalle ,O Vendome, P Cano, L Soriano, JM Laffitte, JF Abadie, JC Verdier, C. Bousquet, F Dupouey D Jove, JN Jammet, M Doneys,

Absents excusés : C. Salles

Absents non excusés, , L Aguer Costes, JP Mathe, F Monserrat, M Nogues, G Pujos, M Raber, G Tanques, F Gouzenne, P Saintagne, B.Molina Lazzarre

Secrétaire de séance : , A Bourdalle

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL CDCAAG**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de la Vice-Présidente Annie BOURDALLE, vote le compte administratif 2022 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	6 039 838,83 €
	Réalisé :	5 360 281,11 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	6 039 838,83 €
	Réalisé :	6 117 281,11 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	3 089 648,32 €
	Réalisé :	1 080 394,64 €
	Restes à réaliser :	214 037,65 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	3 090 648,32 €
	Réalisé :	1 139 431,65 €
	Restes à réaliser :	694 883,65 €

**RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Fonctionnement :	757 188,16 €
Investissement hors RAR :	59 037,01 €
Investissement RAR inclus :	480 846,00 €

**RESULTAT GLOBAL :** 1 297 071,17 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Céline SALLES.

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau, 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la préfecture, soit en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023



Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023